FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW AGROSCIENCES CANADA INC.

Nom du produit: N-SERVE™ Nitrogen Stabilizer **Date de création:** 01/19/2018

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: N-SERVE™ Nitrogen Stabilizer

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation
Utilisations identifiées: Stabilisant

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE
DOW AGROSCIENCES CANADA INC.
#2400, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB T2P 1M4
CANADA

Information aux clients: 800-667-3852 solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE
Contact d'urgence 24h/24: 1-888-226-8832
Contact local en cas d'urgence: 1-888-226-8832

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse
Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).
Liquides inflammables - Catégorie 3
Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Oral(e)
Irritation cutanée - Catégorie 2
Sensibilisation cutanée - Sous-catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3
Danger par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement: **DANGER!**

Dangers
Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
NE PAS faire vomir.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

ENTREPOSAGE
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.

Elimination
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers
Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
Nitrapyrin	1929-82-4	22.2%
Solvent naphtha (petroleum), light arom	64742-95-6	63.0%
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	18.9% *
Xylènes	1330-20-7	11.4% *
Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8	5.0% *
Cumene	98-82-8	2.5% *

Note
Un astérisque (*) indique que le composant est présent dans le produit comme un sous-composant ou un solvant de naptha.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours
Conseils généraux:
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion: Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les mélanges inflammables de ce produit prennent feu facilement, même par une décharge d'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Conseils aux pompiers
Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émises. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas avaler. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Les déversements de matières organiques sur des fibres isolantes chaudes peuvent conduire à un abaissement des températures d'auto-inflammation provoquant éventuellement en une auto-combustion. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sures: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle
Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Nitrapyrin	ACGIH	TWA	10 mg/m3
	ACGIH	STEL	20 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	10 mg/m3
	CA AB OEL	STEL	20 mg/m3
	CA BC OEL	STEL	20 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP	10 mg/m3
	CA QC OEL	VECD	20 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Poussière totale	10 mg/m3
	CA BC OEL	TWA fraction de poussière respirable	3 mg/m3
Solvent naphtha (petroleum), light arom	ACGIH	TWA	200 mg/m3 , la vapeur d' hydrocarbure totale
	Dow IHG	TWA	100 mg/m3
	Dow IHG	STEL	300 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	200 mg/m3 , la vapeur d' hydrocarbure totale
1,2,4-Triméthylbenzène	ACGIH	TWA	25 ppm
	CA BC OEL	TWA	25 ppm
	CA AB OEL	TWA	123 mg/m3 25 ppm
	CA QC OEL	VEMP	123 mg/m3 25 ppm
Xylènes	ACGIH	TWA	BEI
	ACGIH	STEL	BEI
	ACGIH	TWA	100 ppm
	ACGIH	STEL	150 ppm
	CA AB OEL	STEL	651 mg/m3 150 ppm
	CA AB OEL	TWA	434 mg/m3 100 ppm
	CA QC OEL	VEMP	434 mg/m3 100 ppm
	CA QC OEL	VECD	651 mg/m3 150 ppm
	CA BC OEL	TWA	100 ppm
	CA BC OEL	STEL	150 ppm
Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène	ACGIH	TWA	25 ppm
	CA BC OEL	TWA	25 ppm
	CA AB OEL	TWA	123 mg/m3 25 ppm
	CA QC OEL	VEMP	123 mg/m3 25 ppm
Cumene	ACGIH	TWA	50 ppm
	CA AB OEL	TWA	246 mg/m3 50 ppm
	CA QC OEL	VEMP	246 mg/m3 50 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS

ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Heure d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Xylènes	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	
Etat physique	Liquide
Couleur	Incolore à jaune
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	6.26
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	161 °C *Bibliographie* (Environ)
Point d'éclair	**coupelle fermée** 40 °C *ASTM D 56*
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, supérieure	7.0 % (v) *Bibliographie*
Tension de vapeur	4 mmHg à 20 °C *Bibliographie* (Environ)
Densité de vapeur relative (air = 1)	3.7 *Bibliographie* Calculé.
Densité relative (eau = 1)	0.98 à 20 °C *Bibliographie*
Hydrosolubilité	*Bibliographie* Non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée d'essais disponible
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	> 3 mPa.s à 20 °C
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée d'essais disponible
Densité du liquide	0.98 g/cm3 à 20 °C *Bibliographie*
Poids moléculaire	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peutprovoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter toute décharge d'électricité statique.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Oxydants. Éviter le contact avec les métaux tels que: Alliages d'aluminium. Magnésium. Alliages de magnésium.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Comme produit.
DL50, Rat, femelle, 1,405 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée
Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.
DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation
Une exposition excessive prolongée au brouillard peut provoquer des effets nocifs. Possibilité d'irritation respiratoire et de dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience.

Comme produit.
CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 6.0 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.
Les effets peuvent prendre du temps à guérir.
Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Sensibilisation
A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.
Sang.
Organes reproducteurs femelles.
Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.

Basé sur l'information pour le composant (s):
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Voies respiratoires.
Sang.
Reins.
Les animaux de laboratoire exposés à des concentrations élevées de xylène ont subi une perte d'acuité auditive; de tels effets n'ont pas été constatés chez les humains.
On a observé des cataractes chez les rats exposés aux vapeurs de cumène.

Cancérogénicité
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les rats mâles, on a noté des effets sur les reins et/ou des tumeurs. On estime que ces effets sont spécifiques aux espèces et qu'il est peu probable qu'ils se produisent chez les humains. Pour le(s) composants mineur(s): A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

Tératogénicité
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Pour le ou les solvants: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère. Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les foetus mais aucune malformation congénitale.

Toxicité pour la reproduction
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Pour le ou les solvants: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité
Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

Toxicité

Nitrapyrin

Toxicité aiguë pour les poissons.
Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h, 3.4 - 7.9 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
CL50, Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss), Essai en statique, 96 h, 4 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques
CE50, huître américaine (Crassostrea virginica), Essai en dynamique, 96 h, 1.8 mg/l
CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en dynamique, 48 h, 2.2 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques
CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 1.7 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons
NOEC, Vairon à grosse tête (pimephales promelas), 34 jr, 2.87 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol
Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (CL50 entre 1001 et 5000 ppm).
DL50 par voie orale, Anas platyrhynchos (canard colvert), 2708mg/kg poids corporel.
CL50 par voie alimentaire, Anas platyrhynchos (canard colvert), 1466mg/kg par voie alimentaire.
CL50 par voie alimentaire, Coturnix japonica (Caille japonaise), 820mg/kg par voie alimentaire.
DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100µg/abeille
DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100µg/abeille

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.
CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 15 jr, survie, 209 mg/kg

Solvent naphtha (petroleum), light arom

Toxicité aiguë pour les poissons.
Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h, 9.22 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour toutes espèces sur le sol
Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 8 jr, > 6500mg/kg par voie alimentaire.
DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 21 jr, > 2150mg/kg poids corporel.

1,2,4-Triméthylbenzène

Toxicité aiguë pour les poissons.
Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 7.7 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques
CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 3.6 mg/l

Xylènes

Toxicité aiguë pour les poissons.
Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, 2.6 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques
CI50, Daphnia magna (Grande daphnie), 24 h, 1 - 4.7 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques
CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue), Statique, 73 h, Taux de croissance, 4.36 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 73 h, Taux de croissance, 0.44 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité chronique pour les poissons
NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), dynamique, 56 jr, mortalité, > 1.3 mg/l

Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

Toxicité aiguë pour les poissons.
Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
CL50, Carassius auratus (Poisson rouge), Essai en dynamique, 96 h, 12.5 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques
CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Statique, 48 h, 6 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques
CE50b, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 48 h, Biomasse, 25 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques
NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 0.4 mg/l

Cumene

Toxicité aiguë pour les poissons.
Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, 2.7 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques
CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 4.0 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques
CE50b, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Biomasse, 2.6 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques
NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 0.35 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol
DL50 par voie orale, carouge à épaulettes (Agelaius phoeniceus), > 98 mg/kg

Persistance et dégradabilité

Nitrapyrin

Biodégradabilité: Devrait se dégrader chimiquement (hydrolyse) dans l'environnement en quelques jours ou quelques semaines. Devrait se dégrader dans le sol en quelques jours ou quelques semaines.

Demande théorique en oxygène: 0.97 mg/mg

Stabilité dans l'eau (demi-vie)
Hydrolyse, demi -vie, 186 h, pH 5, Température de demi-vie 25 °C
Hydrolyse, demi -vie, 173 - 233 h, pH 7, Température de demi-vie 25 °C
Hydrolyse, demi -vie, 129 h, pH 9, Température de demi-vie 25 °C

Solvent naphtha (petroleum), light arom

Biodégradabilité: Pour le ou les principaux composants: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %). Pour certains composants: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est faible (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène entre 2,5 et 10 %).

1,2,4-Triméthylbenzène

Biodégradabilité: Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 1 jr

Demande théorique en oxygène: 3.19 mg/mg

Photodégradation
Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Sensibilisant: Radicaux OH
Demi-vie atmosphérique: 0.641 jr
Méthode: Estimation

Xylènes

Biodégradabilité: Le produit devrait être facilement biodégradable.
Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 10 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 3.17 mg/mg

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	37.000 %
10 jr	58.000 %
20 jr	72.000 %

Photodégradation
Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Sensibilisant: Radicaux OH
Demi-vie atmosphérique: 19.7 h
Méthode: Estimation

Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

Biodégradabilité: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: 50 %
Durée d'exposition: 4.4 jr
Méthode: Calculé.

Demande théorique en oxygène: 3.19 mg/mg

Photodégradation
Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Sensibilisant: Radicaux OH
Demi-vie atmosphérique: 3.7 h
Méthode: Estimation

Cumene

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Biodégradation: 70 %
Durée d'exposition: 20 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 3.20 mg/mg Estimation

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	40%
10 jr	62%
20 jr	70%

Photodégradation
Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Sensibilisant: Radicaux OH
Demi-vie atmosphérique: 1.55 jr
Méthode: Estimation

Potentiel de bioaccumulation

Nitrapyrin
Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.324 Mesuré
Facteur de bioconcentration (FBC): < 85 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 30 jr Mesuré

Solvent naphtha (petroleum), light arom
Bioaccumulation: Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

1,2,4-Triméthylbenzène
Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.63 Mesuré
Facteur de bioconcentration (FBC): 33 - 275 Cyprinus carpio (Carpe) 56 jr Mesuré

Xylènes
Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.12 Mesuré
Facteur de bioconcentration (FBC): 25.9 Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri) Mesuré

Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.42 Mesuré
Facteur de bioconcentration (FBC): 161 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Mesuré

Cumene
Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.4 - 3.7 Mesuré
Facteur de bioconcentration (FBC): 35.5 Poisson Mesuré

Mobilité dans le sol

Nitrapyrin
Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).
Coefficient de partage (Koc): 321 Mesuré

Solvent naphtha (petroleum), light arom
Pour le ou les principaux composants:
Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

1,2,4-Triméthylbenzène
Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).
Coefficient de partage (Koc): 720 Estimation

Xylènes

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).
Coefficient de partage (Koc): 443 Estimation

Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).
Coefficient de partage (Koc): 741.65 Estimation

Cumene

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).
Coefficient de partage (Koc): 800 - 2800 Estimation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(solvant aromatique de la gamme xylène)
Numéro ONU	UN 1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	1,2,4-triméthylbenzène, nitrapyrine

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(solvant aromatique de la gamme xylène)
Numéro ONU	UN 1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	1,2,4-triméthylbenzène, nitrapyrine
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Flammable liquid, n.o.s.(solvant aromatique de la gamme xylène)
Numéro ONU	UN 1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III

Information supplémentaire:
NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.33 POUR LES TANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES DE 450 LITRES OU MOINS

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Code national canadien de prévention des incendies
Classe II

Liste canadienne intérieure des substances (LIS)
Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers
NFPA

Santé	Feu	Réactivité
2	2	0

Révision
Numéro d'identification: 11114974 / A215 / Date de création: 01/19/2018 / Version: 5.0
Code DAS: XRM-4786
Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)
BEI	Indices biologiques d’exposition
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	Dow IHG
STEL	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Texte complet pour autres abréviations
AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des

substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations
Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.
CA